

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'EST

BAILLEULVAL

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19 PLUI APOUVÉ LE 10.12.20

Dossier réalisé avec le bureau d'études :



Échelle : 1/5000^{ème}



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR



Légende

- Limite communale
- Cimetière
- Nouvelle construction
- Emplacement réservé
- Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
- Ub : Zone urbaine moins dense correspondant aux extensions plus récentes des tissus urbains
- Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
- UE : Zone urbaine à vocation économique
- UH : Zone urbaine à vocation d'équipements
- A : Zone agricole
- Ae : Zone agricole à vocation économique
- As : Secteur de la zone agricole présentant des enjeux naturels
- N : Zone naturelle

Éléments à protéger

- Éléments de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Éléments de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : linéaire végétal
- Éléments de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : cours d'eau
- Éléments à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : chemin

Installations agricoles

- Installation agricole non classée

Éléments de patrimoine

Désignation	Numéros
Calvaire et arbres	1
Eglise saint-Martin	2

Emplacements réservés

Numéros	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Extension cimetière	Commune	487
2	Bassin de rétention	Commune	1677

GOUY-EN-ARTOIS

MONCHIET

BASSEUX

BAILLEULMOI

RIVIERE

LA HERLIERE

LA CAUCHIE

BERLES AU BOIS

